

COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 03 avril 2014**

Etaient présents : Henri DORBON ; Pierre BEIRNAERT ; Jean-Pierre SOREL ; Laetitia DEPIERRE ; Monique WUNDERLE ; Sabrina DUMONT ; Sylvie MOREL ; Christian FRENOIS ; Hélène JOUVENCEAU ; Emmanuel BAVEREL.

Absents excusé : Laurent DIMANCHE qui donne pouvoir à Pierre BEIRNAERT

Secrétaire de séance : Pierre BEIRNAERT

Budgets primitifs 2014

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, suite à la présentation des projets de budgets par le maire, après délibération, adopte ces budgets M14, M49 et lotissement Les Perchées, pour l'exercice 2014.

Budget M 14 commune : section de fonctionnement : Recettes = dépenses = 265 853 €

Section d'investissement : recettes = dépenses = 398 305 €

Budget M 49 assainissement : section de fonctionnement : recettes = dépenses = 34 645 €

Section d'investissement : recettes = dépenses = 30 846 €

Budget lotissement Les Perchées : section de fonctionnement : recettes = dépenses = 348 091 €

Section d'investissement : recettes = dépenses = 298 091 €

Etat de la dette : le maire communique et commente aux conseillers l'état de la dette actuelle.

Taux des taxes d'impôts directs 2014 (taxe d'habitation, foncier bâti, et foncier non bâti)

Après présentation de l'état concernant les votes des taux des taxes et délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas modifier le taux des taxes d'impôts directs (taxe d'habitation, foncier bâti, et foncier non bâti) pour l'année 2014. Pour mémoire les taux des taxes sont les suivants : taxe habitation : 5.39 % ; foncier bâti : 12,55 % ; foncier non bâti : 25,99 %.

Délégué communauté de communes Arbois Vignes et villages Pays de Louis Pasteur :

Le maire rappelle que le délégué est le maire, le suppléant sera le 1^{er} adjoint Pierre BEIRNAERT.

Délégué du SICTOM de la Région de Champagnole (syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) :

Après vote, sont élus : - délégué titulaire : Hélène JOUVENCEAU et délégué suppléant : Laurent DIMANCHE .

Délégué du SIVOS du Bas Canton d'Arbois (syndicat intercommunal à vocation scolaire)

Après vote, sont élus : - délégués titulaires : Pierre BEIRNAERT et Laetitia DEPIERRE .

Délégué suppléant : Sabrina DUMONT

Délégué au SIDEC (Désignation des délégués au Comité du syndicat mixte d'Energies, d'équipement et de e-communication du Jura)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne en qualité de Délégué communal pour participer au collège électoral qui élira en son sein les délégués au Comité syndical du SIDEC DU JURA : Christian FRENOIS

Elections des délégués au SIE Arbois-Poligny (syndicat intercommunale des eaux)

Le maire informe le conseil municipal que suite au renouvellement des conseils municipaux, il y a lieu d'élire deux nouveaux délégués, représentant la commune au syndicat intercommunal des eaux d'Arbois-Poligny.

Après vote, sont élus : - délégués titulaires : Christophe RAHON et Emmanuel BAVEREL.

Désignation commission « des bois »

Le conseil municipal, sur proposition du maire décide de créer une commission communale des bois, Sont désignés : président : Jean-Pierre SOREL, membres : Maurice GARDET, Bernard DEPIERRE, Pierre BEIRNAERT.

Cette commission sera complétée.

Election commission appels d'offres

Le maire demande au conseil municipal d'élire la commission d'appel d'offres. Le maire étant président.

Après vote, sont élus : - titulaires : Pierre BEIRNAERT, Christian FRENOIS, Sylvie MOREL.

suppléants : Emmanuel BAVEREL, Monique WUNDERLE, Jean-Pierre SOREL

Reconstitution du conseil d'administration du C.C.A.S. de Vadans (centre communal d'action sociale)

Le conseil municipal décide que ce conseil d'administration sera formé de six membres, soit trois membres du conseil municipal et trois membres nommés par le maire. Le maire étant président de droit.

Après vote, sont élus les conseillers municipaux suivants : Pierre BEIRNAERT, Monique WUNDERLE, Sabrina DUMONT.

Le maire informe qu'il doit nommer trois par arrêté municipal : seront nommés : Michelle COURSAGET, René BOISSON ET Colette BEIRNAERT.

Commission des impôts : cette commission sera constituée lors d'un prochain conseil. Elle sera composée de 6 membres titulaires et six membres suppléants dont un propriétaire de bois et un domicilié à l'extérieur de la commune. Ces membres seront choisis par les services du Centre des Impôts parmi une liste proposée par le conseil municipal et composée de 12 membres titulaires et 12 suppléants. Le maire étant président.

Pierre BEIRNAERT, Laetitia DEPIERRE, Emmanuel BAVEREL, Hélène JOUVENCEAU et Sylvie MOREL seront proposés.

Commission communale :

Monique WUNDERLE, Hélène JOUVENCEAU et Emmanuel BAVEL seront membres titulaires de cette commission, Sylvie MOREL et Sabrina DUMONT les assisteront. D'autres personnes extérieures du conseil seront contactées.

Délégation d'attributions du conseil municipal au maire

En application de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents, moins le maire qui ne prend pas part à la décision, décide de déléguer certaines de ses responsabilités au maire, à savoir : location des appartements de la commune et restitution de caution, avenants aux contrats d'assurance de la commune, gestion des concessions du cimetière communal, acceptation des dons et legs à la commune. Ces attributions étant confiées pour toute la durée de son mandat.

Marché sans formalités préalables, Délégation du conseil municipal au maire et aux adjoints

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents sauf messieurs Henri DORBON, Pierre BEIRNAERT, plus son pouvoir, et Jean-Pierre SOREL qui ne prennent pas part au vote, donne délégation à Monsieur Henri DORBON, maire de la commune de Vadans (Jura), pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant et jusqu'au seuil maximum de 4 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget, ceci jusqu'au terme de son mandat, Autorise le maire à donner délégation au 1^{er} adjoint, monsieur Pierre BEIRNAERT ou en cas d'absence de ce dernier, à monsieur SOREL Jean-Pierre, 2^{ème} adjoint, pour la durée de leur mandat, pour la réalisation de ces opérations en cas d'absence ou d'empêchement du maire. Le maire devra prendre un arrêté déléguant sa signature.

Signature autorisation d'urbanisme

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents Henri DORBON, Pierre BEIRNAERT (pour lui et son pouvoir) et Jean-Pierre SOREL désigne : 1) Mr Pierre BEIRNAERT, 1^{er} adjoint, pour signer les notifications concernant les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, etc..) en remplacement du maire ou lorsque ce dernier est lui même le demandeur. En cas d'absence de Mr BEIRNAERT, désigne Mr Jean-Pierre SOREL, 2^{ème} adjoint, pour signer la décision suite à la demande d'urbanisme sollicitée.

Délégation du maire : le maire informe qu'il prendra des arrêtés de délégation envers les deux adjoints pour la gestion des documents d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificats d'urbanisme, ...) quand il sera empêché ou absent (par ordre hiérarchique) avec délégation de signature, en plus pour le Pierre BEIRNAERT la gestion des finances en son absence et pour Jean-Pierre la gestion du personnel, avec délégation de signature également.

Indemnité du maire et des adjoints.

Depuis la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les communes de moins de 1 000 habitants, et elles seules, sont tenues d'allouer à leur premier magistrat l'indemnité maximale prévue par la loi pour la strate démographique à laquelle appartient la commune (art. 1. 2123-20-1, 1, 2e alinéa du CGCT). Seule une décision expresse formulée par le conseil municipal peut diminuer le niveau de cette indemnité. Soit pour Vadans 17% de l'indice 1015.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité moins Pierre BEIRNAERT (en son nom et son pouvoir), et Jean-Pierre SOREL, fixe les indemnités des adjoints. Pour chacun des adjoints, le conseil décide d'accorder mensuellement l'indemnité maximum mensuelle brut due aux adjoints des communes de moins de 500 habitants, soit 6,6 % l'indice 1015. Ces indemnités seront dues, à compter du 29 mars 2014.

Embauche d'un CUI – CAE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donne pouvoir au maire pour engager en qualité d'agent d'entretien, au titre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (Contrat Unique d'Insertion, secteur non marchand, CAE passerelle), dans le cadre d'une convention signée entre la commune et l'Etat ou le Conseil Général, une personne pour l'entretien de la commune (bâtiments, espaces verts, forêts, voirie...), et autorise le maire à signer la convention, ainsi que tous documents se rapportant à l'embauche.

Contrat cdd, modification de la délibération du 12 février 2014

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 février 2014 et à l'observation des services de la préfecture qui a suivi, modifie cette délibération du février comme suit :

le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir au maire pour renouveler ce contrat pour une durée de 1 an mais à raison de 20 heures par semaine, **statut particulier, pour accroissement temporaire d'activité**, et signer les documents nécessaires, vacance d'emploi, contrat, etc...

Location de terrain communal Parcelles ZK 24, 45 et 46 partiellement

Le conseil municipal décide de renouveler la location des parcelles de terrain de la commune ZK 24, 45 et 46 partiellement (partie hors emprise du lagunage, système de relevage, chemin d'accès, parking, ...) d'une surface de 1,25 hectare à compter du 1^{er} Octobre 2014, au GAEC RAHON pour un montant annuel de 136,58 € (fermage 2013), révisé en fonction de l'indice applicable dans le département du Jura pour l'actualisation des fermages, plus la taxe de remembrement, et autorise le maire à signer le bail.

Collectif de défense de l'Hôpital public de Dole

Le conseil municipal s'associe fermement au Collectif de défense de l'Hôpital de Dole et souhaite que la position de l'ARS soit revue dans la perspective de maintien d'un service de santé public digne de ce nom à l'Hôpital de Dole car ce projet contient en lui-même une menace à moyen terme à la pérennité de ce service public.

Don de la paroisse des 7 clochers :

le maire informe le conseil que la Paroisse des 7 clochers a fait un don de 500 € à la commune, le but étant de participer à la réfection de la toiture qui s'est faite en 2013. Le conseil municipal adresse ses remerciements, un courrier sera adressé à la Paroisse.

Manifestations prévues : le 20 juillet le pudding théâtre présentera « l'alambic », et courant octobre « Le Cabaret des locales ».

Le 20 août opéra promenade « Les Brigands » organisé par le groupe Justiniana.

Jour du conseil municipal : mardi ou mercredi.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

